

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
189<sup>e</sup> année  
10 janvier 2013  
n° 1 / 7538<sup>e</sup>  
pages 1 à 72

## CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

Principe d'impartialité et droit d'auto-saisine  
de celui qui juge

> Marie-Anne Frison-Roche

28

### ÉDITO

- 1 Liberté, Égalité, Fiscalité!, *Félix Rome*

### ACTUALITÉS

- 4 Régulation et séparation des activités bancaires : présentation du projet de loi  
7 Accident maritime mortel : limitation de responsabilité  
10 Rémunération pour copie privée : le passé, le présent et le futur toujours contestés  
16 Loi organique sur les finances publiques : publication après censure limitée du Conseil constitutionnel  
18 Loi de finances pour 2013 : publication après censure partielle du Conseil constitutionnel  
19 Inconstitutionnalité de la « taxe à 75 % » : chronique d'une inégalité  
23 Acte authentique : portée de l'obligation d'annexer les procurations

### POINT DE VUE

- 26 Quand les éditeurs de presse revendiquent un *Canada dry* des droits voisins, *Jean-Michel Brugière*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 34 Chronique : Le « droit à l'information sportive » : un juste équilibre sur le point d'être rompu,  
*Jean-Philippe Feldman*  
40 Panorama : Responsabilité civile, *Philippe Brun et Olivier Gout*  
53 Notes : La liberté de création des droits réels aujourd'hui,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 31 oct. 2012, Louis d'Avout et Blandine Mallet-Bricout*  
64 Procédure collective ouverte à l'étranger : l'application par le juge français de la loi étrangère à  
l'action révocatoire, *note sous Com. 2 oct. 2012 [2 arrêts], Fabienne Jault-Seseke et David Robine*  
68 Autorité de la chose jugée au pénal sur le civil, action de nature civile, état de faiblesse et insanité  
d'esprit, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 24 oct. 2012, Nicolas Rias*

### ENTRETIEN

- 72 Christophe Radé - Repos dominical : le grand bricolage

DALLOZ

321301



9 782993 213018

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)  
Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)  
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédictine BÉDOUSSAC  
Abonnements: Yvette NAY, Directrice  
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)  
Etranger: 464 € HT  
Prix au numéro: 19,40 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1012 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Janvier 2013

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR69572195550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1 Liberté, Égalité, Fiscalité!

4

## DROIT DES AFFAIRES

### Banque-Crédit-Garantie

Régulation et séparation des activités bancaires: présentation du projet de loi

### Consommation

Action de groupe: avis du Conseil national de la consommation

Clause abusive: paiement forfaitaire de la scolarité, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 déc. 2012*

Clause abusive: garantie de l'incapacité de travail, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 déc. 2012*

### Contrat d'affaires

Accident maritime mortel: limitation de responsabilité, *Com. 11 déc. 2012*

### Entreprise en difficulté

Résolution du plan: l'avis du ministère public est obligatoire, *Com. 11 déc. 2012*

Liquidation judiciaire: faculté de rachat de l'assurance sur la vie, *Com. 11 déc. 2012*

Restitution d'aides illégales: délai de relevé de forclusion, *Com. 11 déc. 2012*

### Fonds de commerce et commerçants

Promesse de renouvellement du bail: portée sur le loyer, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 déc. 2012*

### Propriété intellectuelle

Rémunération pour copie privée: le passé, le présent et le futur toujours contestés

11

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité du fait des choses: rôle actif d'une tige de fer, *Civ. 2<sup>e</sup>, 13 déc. 2012*

Recours des tiers payeurs: droit de préférence de la victime, *Crim. 20 nov. 2012*

Accident de la circulation: implication du véhicule, *Civ. 2<sup>e</sup>, 13 déc. 2012*

Naissance d'un enfant handicapé : responsabilité de la clinique, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 déc. 2012*

### Famille-Personne-Succession

Autorité parentale: modalités de la déclaration conjointe d'exercice

Divorce: homologation de la convention et responsabilité du notaire, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 déc. 2012*

13

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Bail rural: droit de reprise au profit d'un hôpital, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 déc. 2012*

Bail rural: cessions à titre onéreux (non-renvoi d'une QPC), *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 déc. 2012*

Bail rural: refus d'autorisation d'exploiter, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 déc. 2012*

14

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Sécurité et lutte contre le terrorisme : publication de la loi  
Intrusion dans un établissement scolaire : école normale supérieure de Lyon, *Crim. 11 déc. 2012*

### Procédure pénale

Prolongation d'une détention provisoire : convocation de l'avocat par télécopie, *Crim. 27 nov. 2012*

Autorité de la chose jugée: portée d'un jugement définitif erroné, *Crim. 12 déc. 2012*

16

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Normes applicables aux collectivités locales : adoption du texte par le Sénat  
Loi organique sur les finances publiques : publication après censure limitée du Conseil constitutionnel

### Environnement

Participation du public: adoption définitive et publication de la loi  
Dégâts du gibier: fondement de la réparation, *Civ. 2<sup>e</sup>, 13 déc. 2012*

### Fiscalité

Loi de finances pour 2013: publication après censure partielle du Conseil constitutionnel  
Inconstitutionnalité de la « taxe à 75 % » : chronique d'une inégalité  
Loi de finances rectificative pour 2012 : validation par le Conseil constitutionnel

### Santé publique

Publicité en faveur du tabac: étendue de la prohibition, *Crim. 20 nov. 2012*  
Interdiction du bisphénol A: publication de la loi

20

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

Alsace-Moselle: obligation de fermeture dominicale, *Soc. 12 déc. 2012*  
Frais de transport Paris-province: prise en charge par l'employeur, *Soc. 12 déc. 2012*

23

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

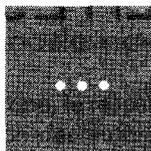
### Procédure civile

Injonction de payer européenne: articulation avec le droit national, *CJUE 13 déc. 2012*

### Profession juridique et judiciaire

Secret professionnel de l'avocat : communication de pièces par courriel, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 déc. 2012*

Acte authentique : portée de l'obligation d'annexer les procurations, *Cass., ch. mixte, 21 déc. 2012*



## POINT DE VUE

26

Quand les éditeurs de presse revendiquent un *Canada dry* des droits voisins  
par Jean-Michel Bruguière



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

28

Principe d'impartialité et droit d'auto-saisine de celui qui juge  
par Marie-Anne Frison-Roche

34

Le « droit à l'information sportive » : un juste équilibre sur le point d'être rompu  
par Jean-Philippe Feldman

### PANORAMA

40

Responsabilité civile  
novembre 2011 - octobre 2012  
par Philippe Brun et Olivier Gout

### NOTES

53

La liberté de création des droits réels aujourd'hui,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 31 oct. 2012*  
par Louis d'Avout et Blandine Mallet-Bricout

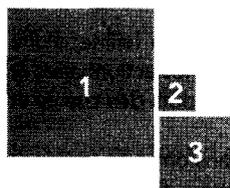
62

Procédure collective ouverte à l'étranger : l'application par le juge français de la loi étrangère à l'action révocatoire, *note sous Com. 2 oct. 2012 [2 arrêts]*  
par Fabienne Jault-Seseke et David Robine

68

Autorité de la chose jugée au pénal sur le civil, action de nature civile, état de faiblesse et insanité d'esprit,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 24 oct. 2012*  
par Nicolas Rias

La rédaction du Recueil  
vous souhaite  
une bonne année 2013



## ENTRETIEN

72

Christophe Radé - Repos dominical: le grand bricolage

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).